

Conseil Municipal du 7 février 2019

- Compte-rendu -

Une présentation du projet de la piste d'athlétisme et du boulodrome a été faite en préambule du Conseil Municipal.

1- Budget principal : compte de gestion 2018

Le compte de gestion 2018 a été présenté au Conseil Municipal. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le compte de gestion 2018 du budget principal.

2- Budget annexe «lotissement les hauts de Keruzanval» : compte de gestion 2018

Le compte de gestion 2018 du budget annexe « lotissement les hauts de Keruzanval » a été présenté au Conseil Municipal. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le compte de gestion 2018 du budget annexe « lotissement les Hauts de Keruzanval ».

3- Budget annexe «lotissement les résidences de Kermengleuz» : compte de gestion 2018

Le compte de gestion 2018 du budget annexe « lotissement les résidences de Kermengleuz » a été présenté au Conseil Municipal. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le compte de gestion 2018 du budget annexe « lotissement les résidences de kermengleuz ».

4- Budget annexe « lotissement de Coat Bian » : compte de gestion 2018

Le compte de gestion 2018 du budget annexe « lotissement de Coat Bian » a été présenté au Conseil Municipal. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le compte de gestion 2018 du budget annexe « lotissement de Coat Bian ».

5- Budget principal : Approbation du compte administratif 2018

| | | | |
|----------------------------|------------|--------------------------------|------------------------|
| Section de fonctionnement | | Dépenses : | 5 295 260,29 € |
| | | Recettes : | 6 221 101,62 € |
| Résultat de fonctionnement | | | 925 841,33 € |
| Section d'investissement | Dépenses : | Dépenses de l'exercice : | 2 109 592,86 € |
| | | Reste à réaliser, à reporter : | 561 909,20 € |
| | Recettes : | Recettes de l'exercice : | 1 268 990,02 € |
| | | Reste à réaliser, à reporter : | 2 659 106,00 € |
| Résultat d'investissement | | | 1 256 593,96 € |
| Résultat Global | | | +2 182 435,29 € |

Par 23 voix pour, le Maire ne prenant pas part au vote, et 5 votes contre, le Conseil Municipal a approuvé le compte administratif 2018.

6- Budget annexe « lotissement les hauts de Keruzanval » : approbation du Compte Administratif 2018

Le Maire ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal a approuvé, par 28 voix pour, le compte administratif 2018 du « lotissement les Hauts de Keruzanval ».

7- Budget annexe « lotissement les résidences de Kermengleuz » : approbation du Compte Administratif 2018

Le Maire ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal a approuvé, par 23 voix pour et 5 abstentions, le compte administratif 2018 du « lotissement les résidences de Kermengleuz ».

8- Budget annexe « lotissement de Coat Bian » : approbation du Compte Administratif 2018

Le Maire ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal a approuvé, par 28 voix pour, le compte administratif 2018 du « lotissement de Coat Bian ».

9- Budget principal : affectation des résultats 2018

La comptabilité M14 prévoit que l'assemblée, après avoir approuvé le compte administratif, délibère sur l'affectation des résultats de clôture de l'exercice précédent.

Les résultats du compte administratif de l'exercice 2018 présentent un excédent de fonctionnement d'un montant de **925 841,33 €**. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a confirmé le prélèvement initialement prévu lors du vote du budget primitif 2019, à savoir : 500 000 € ; d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de la manière suivante, 500 000 € au compte 1068 en recettes d'investissement du Budget Primitif 2019 et 425 841,33 € au compte 002 en recettes de fonctionnement du Budget Primitif 2019.

10- Vote des taux d'imposition 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé les taux d'imposition communaux ci-dessous :

| Impôt concerné | Taux 2018 | Taux proposés pour 2019 |
|-------------------|-----------|-------------------------|
| Taxe d'habitation | 23.47 | 23.47 |
| Foncier bâti | 21 | 21 |
| Foncier non bâti | 46.56 | 46.56 |

11-Budget principal : approbation du Budget primitif 2019**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

| DEPENSES | | RECETTES | |
|---|---------------------|---|---------------------|
| Charges à caractère général | 1 102 680,00 | Produits des services | 370 100,00 |
| Charges de personnel et frais assimilés | 2 635 000,00 | Impôts et taxes | 3 707 000,00 |
| Atténuation de produits | 587 000,00 | Dotations subventions participations | 1 415 000,00 |
| Autres charges de gestion | 768 428,00 | Autres produits de gestion courante | 115 000,00 |
| Charges financières | 111 311,27 | Atténuation de charges | 59 233,00 |
| Charges exceptionnelles | 6 200,00 | Opérations d'ordre de transferts entre sections | 71 167,00 |
| Dotations aux amortissements et provisions | 6 000,00 | Produits exceptionnels | 3 800,00 |
| Opération d'ordre de transfert entre sections | 180 000,00 | Produits financiers | 1.40 |
| Dépenses imprévues | 20 523,46 | | |
| Virement à la section d'investissement | 750 000,00 | RECETTES de L'EXERCICE | 5 741 301,40 |
| DEPENSES de L'EXERCICE | 6 167 142,73 | Excédent antérieur reporté | 425 841,33 |
| TOTAL de la section : | 6 167 142,73 | TOTAL de la section : | 6 167 142,73 |

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement s'équilibre à 7 237 806€

La prévision concernant les dépenses d'investissement consacrées aux achats, études et travaux s'établit comme suit :

| Opérations | Crédits ouverts | Opérations | Crédits ouverts |
|--|-----------------|--|-----------------|
| Opérations (constructions, installations, matériel et outillage) | | | |
| Médiathèque | 6 000,00 | Equipements culturels | 75 476,92 |
| Embellissement de la ville | 5 580,00 | Maison de l'enfance | 2 084,40 |
| Cimetière | 42 180,00 | Fort de Penfeld | 87 447,12 |
| Ecoles | 246 856,96 | Pétanque | 627 909,93 |
| Services techniques | 26 613,42 | Plate-forme de déchets verts | 61 000,00 |
| Vie associative | 26 120,00 | Vidéo protection | 117 865,60 |
| Mairie | 39 154,20 | CS Louis Ballard – installations sportives | 2 961 861,68 |
| Travaux de sécurité dans les bâtiments | 106 391,71 | Dynamisation du centre bourg | 80 000,00 |
| Le sport | 74 498,00 | Aménagement du parking Pagnol | 150 000,00 |
| Mise aux normes accessibilité | 53 047,52 | Aménagement du centre-bourg | 241 886,34 |
| Développement durable et Economie d'énergie | 156 785,40 | | |
| TOTAL : 5 188 759.20 € | | | |
| Immobilisations hors opérations : 458 650,00 € | | | |
| TOTAL immobilisations hors opérations + opérations : 5 647 409,20 € | | | |

Le Conseil Municipal, par 24 voix pour et 5 votes contre, a adopté le budget primitif 2019.

12-Budget annexe « lotissement les hauts de Keruzanval » : budget primitif 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le budget présenté.

13-Budget annexe « lotissement les résidences de Kermengleuz » : budget primitif 2019

Le Conseil Municipal a approuvé, par 24 voix pour et 5 abstentions a approuvé le budget présenté.

14-Budget annexe « lotissement de Coat Bian » : budget primitif 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le budget présenté.

15- Information au Conseil Municipal : liste des concours attribués en 2018 par la commune sous forme de prestations en nature ou subventions

Le Conseil Municipal a pris acte de la liste, qui est annexée au compte administratif.

16 -Choix du mode de gestion et autorisation de lancement de procédure de consultation multi-accueil les Petits poussins

Le contrat de délégation arrivant à échéance le 31 août 2019, il convient de relancer la procédure. Le présent rapport présente les différents modes de gestion envisageables. Les motivations du choix du recours à la concession sous forme de délégation de service public, pour l'exploitation et la gestion du multi accueil seront détaillées ainsi les caractéristiques essentielles du futur contrat de délégation de service public. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le rapport annexé à la présente délibération sur le principe de concession présentant le mode de gestion et les principales caractéristiques de la délégation et a autorisé le lancement d'une procédure de renouvellement d'une concession de service public pour le multi-accueil « les petits poussins ».

17 -Acquisition d'un bien situé au 41, rue Charles de Gaulle

Etant donné l'emplacement stratégique de cette maison individuelle situé en plein cœur de bourg, cette acquisition est proposée en vue de constituer une réserve foncière, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de renouvellement urbain, de réaménagement et de dynamisation du centre bourg de Guilers.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé les dispositions, a autorisé l'acquisition de cette propriété, située 41 rue Charles de Gaulle, cadastrée BB n°24 et BB n°23, au prix de 115 000 euros, les frais afférents étant pris en charge par la Commune (dont les frais de négociation et les frais de notaire et a autorisé Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette transaction.

18 -Incorporation de parcelles dans le patrimoine de la commune

A la suite du transfert de certaines compétences des communes vers la Communauté urbaine (gestion des espaces verts, gestion de la voirie...), celle-ci s'est vue confier la gestion d'espaces privés situés dans les lotissements, espaces dont la régularisation foncière n'est jamais intervenue.

Cela crée des situations problématiques sur le territoire de Brest métropole qui entretient des espaces privés de façon illégale. C'est notamment le cas des parcelles BA n°342, 343, 344, 345 et 346 formant la rue Ampère, la rue Duguesclin et la rue Branly. Vu le courrier du 28 novembre 2018 par lequel le Préfet du Finistère a indiqué à la Commune que ces parcelles étaient présumées sans maître, à défaut pour tout propriétaire de s'être fait connaître dans un délai de six mois, la Commune dispose désormais d'un délai de six mois pour décider de leur incorporation dans son domaine privé, sauf à y renoncer au profit de l'Etat. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé l'appropriation de plein droit, par la Commune de Guilers, des parcelles cadastrées section BA n°342, 343, 344, 345 et 346, biens présumés sans maître répondant à la définition de l'article L 1123-1 3° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et pour lesquelles aucun propriétaire ne s'est présenté et a autorisé Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette opération et notamment l'acte d'incorporation dans le patrimoine de la Commune.*

19 -Dénomination de voie dans le lotissement « Le Domaine Valentin ».

Un permis d'aménager le lotissement « Le Domaine Valentin », situé à Kerloquin, a été approuvé le 13 octobre 2017, pour la réalisation de 24 lots. Il convient de dénommer les voies desservant le lotissement. *Le Conseil Municipal à l'unanimité, a dénommé ces voies comme suit : voie 1 : rue de Kerloquin ; voie 2 : rue Simone Veil.*

20 -Contrat de location hangar de stockage – Castel Mein

Afin de pouvoir stocker dans un endroit à l'abri des intempéries, divers matériels, la collectivité souhaite louer un entrepôt au lieu-dit Castel Mein (ancien Gemeco). Il convient donc de signer un contrat de location. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé les conditions du contrat de location et a autorisé Monsieur Le Maire à le signer.*

21 -Motion de soutien à la résolution générale de l'association des maires de France a l'issue de son 101eme congrès.

Le 101ème congrès des maires et des présidents d'intercommunalité s'est tenu du 20 au 22 novembre 2018 avec pour fil conducteur « servir le citoyen et agir pour la République ».

Les participants à ce congrès ont en effet souligné leur volonté que soit donné davantage de sens à la « république décentralisée » et leur souhait que des réponses communes négociées entre l'Etat et les collectivités locales soient apportées aux attentes des citoyens. Une résolution générale a été soumise au congrès et adoptée à l'unanimité.

Il est proposé aux communes membres de l'Association des maires de France de confirmer cette approbation en marquant le soutien de leur conseil municipal aux dispositions de la résolution ainsi adoptée. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a apporté son soutien à ces dispositions.*

Atelier d'écriture avec Ludovic

16 février à 11 h - Gratuit - Adulte - Durée 1 h

Venez travailler votre imagination, trouver et affiner votre style littéraire grâce à des exercices d'écriture ludiques. Quel que soit votre niveau, l'envie d'écrire et de s'amuser est tout ce que dont vous aurez besoin.



Goûter-Philo « l'argent fait-il vraiment le bonheur ? » avec Myriam MEKOUAR

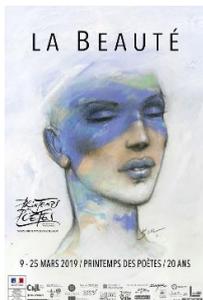
23 février à 15 h - Gratuit - A partir de 6 ans - Durée 2 h

Myriam MEKOUAR animera un Goûter-Philo intergénérationnel sur le thème du bonheur et de l'argent : l'argent fait-il vraiment le bonheur ? Grands-parents, parents, enfants, adolescents, curieux, vous êtes tous invités à venir discuter sur cette question philosophique. C'est l'occasion rêvée pour réfléchir et débattre ensemble dans la bonne humeur sur des questions comme : peut-on être heureux si on est pauvre ? C'est quoi être riche ? Quels sont les bonheurs que l'argent peut procurer ? Et ce qu'il ne peut pas procurer ? Peut-on tout acheter ? Pas besoin d'avoir lu des livres de philosophie ou fait de grandes études pour en parler ! Pas de jugements, ni de notes, un espace d'expression libre où chacun pourra, s'il le souhaite, échanger avec les autres. L'atelier se clôturera par un goûter, un moment de convivialité et de partage !

Heure du conte 5/8 ans

Samedi 2 mars de 14 h à 16 h - Gratuit & sur inscription - 5/8 ans

Thème : C'est le carnaval !



Concours de poésie Printemps des poètes

Du 9 au 25 mars - A partir de 6 ans

La Guilthèque et Michelle Rivalland vous proposent de participer à un concours de poésie ou de prose sur le thème de la BEAUTE.

Votre texte est à déposer à la Guilthèque pour le 23 mars au plus tard. Il ne doit pas dépasser une page A4. N'oubliez pas de renseigner vos coordonnées et votre âge au dos de la feuille.

La remise des prix aura lieu le samedi 6 avril à 15 h dans le hall d'exposition. Un prix sera remis à chaque gagnant par catégorie, à savoir 6 - 11 ans, 12 - 17 ans et + de 18 ans.



Atelier mangeoires à oiseaux "Les Rigolotes"

Samedi 9 mars à partir de 14 h - Gratuit - A partir de 6 ans - Durée 3 h

Mimi, alias "Chic Lidée", propose un atelier de fabrication de mangeoires à oiseaux à base de récupération d'objets en plastique. Venez avec des bidons de couleurs, des bouteilles avec poignée, toutes sortes de bouchons, fils scoubidou et toute matière plastique sympathique (dans la mesure du possible). En famille ou entre amis, cet atelier gratuit est ouvert à toutes et tous, petits et grands !



Animation pour les assistantes maternelles

Judi 14 mars à 10 h 30 - Sur inscription

Les couleurs... Pour plus de renseignements, contacter Valérie au 02 98 37 37 00 ou par mail : valerie.roue@mairie-guilers.fr Inscription obligatoire.